

PUBLIÉ LE 15/04/2025

Apprenti(e) Evaluator Reproduction-Grossesse-Allaitement

Descriptif du poste

Finalité du poste :

Évaluation des dossiers dans le cadre de l'activité Grossesse-Allaitement-Reproduction et participation à la politique de santé publique Médicaments et Grossesse

Activités principales :

- Évaluation des données cliniques en articulation étroite avec les directions médicales
- Instruction du dossier en accord avec les recommandations européennes.
- Rédaction en français ou en anglais de la partie en lien avec la « Fertilité, grossesse et allaitement » du rapport d'évaluation selon des modèles types relatifs aux différentes procédures nationales et européennes.
- Réalisation de dossiers portant sur les données de sécurité chez la femme enceinte ou allaitante sur des classes de médicaments.

Activités secondaires :

- activités de détection
- mise en œuvre des actions de la Politique de santé publique « Médicaments et Grossesse

Profil recherché

Diplôme préparé :

Master 2 dans le domaine de la pharmacovigilance

Etudiant en pharmacie, médecine ou sciences.

Une expérience en CRPV est un plus.

Compétences clés recherchées :

Aptitude au raisonnement scientifique,

Capacité de synthèse et aptitudes rédactionnelles,

Travail en équipe,

Recensement des données bibliographiques,

Anglais scientifique,

Informations complémentaires

Présentation générale du poste

Direction : Direction de la Surveillance

Pôle : Cellule Reproduction-Grossesse-Allaitement

Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles : Evaluator et coordonnateur RGA

Collaborations internes et externes : DMM, DA, SURV (Pôle PP, Pôle PGS), CRPV, CSP RGA

Compatible télétravail : ☒oui ☐non

Compatible télétravail ☒oui ☐non

Caractéristiques administratives :

Type de contrat : Contrat d'apprentissage

Catégorie d'emploi : CE1

Rattachement du poste : SAINT-DENIS

Ce poste est ouvert aux candidatures de personnes en situation de handicap. Outre les éventuelles adaptations du poste de travail qui seraient nécessaires, l'établissement garantit une gestion confidentielle du dossier de l'agent

Conformément aux articles L.1451-1 et R.1451-1 du code de la santé publique, certains agents de l'ANSM, dont la nature des fonctions le justifie, doivent télé-déclarer leurs liens d'intérêts. Cette déclaration est rendue publique dans le cadre des dispositions en vigueur et actualisée par l'agent au moins annuellement.

Les candidats à un poste ne nécessitant pas une déclaration d'intérêts publiée renseignent un formulaire papier de déclaration de leurs liens d'intérêts lors du recrutement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions relatives aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, les agents publics qui souhaitent, dans le cadre d'un cumul d'activités ou lors d'une cessation de fonctions, exercer une activité dans le secteur privé, doivent au préalable en informer l'ANSM.

Type de poste Apprentissage/Alternance

Categorie : Apprentissage

Localisation : SAINT-DENIS